



ARRÊTÉ DU MAIRE

ARRETE n° 2025/326 : Portant réglementation provisoire du stationnement, rue de la Croix Bosset

Le Maire de la Ville de Sèvres,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du Maire n°2020/106 du 25 mai 2020 portant délégation générale et permanente de signature à Monsieur Didier ADON, Directeur général adjoint des services,

Considérant qu'il y a lieu de faciliter le tournage d'un film, rue de la Croix Bosset,

ARRETE :

ARTICLE 1.

Le mercredi 17 septembre 2025 de 8h00 à 20h30, le stationnement est interdit sur 8 emplacements au droit du n°50 rue de la Croix Bosset.

ARTICLE 2.

Tout véhicule contrevenant à ces dispositions sera verbalisé et emmené à la fourrière.

ARTICLE 3.

Les signalisations réglementaires sont mises en place par l'entreprise LOVEBOAT, 59 Passage Choiseul 75002 PARIS. Le tournage du film s'effectue sous le contrôle de Madame Sephora MAYER - Tél : 06.99.61.75.01. Pendant le tournage du film, la responsable doit assurer la circulation sécurisée des piétons et l'accès des riverains.

ARTICLE 4.

Madame la Directrice des services techniques de la Mairie,
Monsieur le Directeur des services techniques de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest,
Madame le Commissaire de Police,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sèvres, le 12 septembre 2025.

NB : Conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de la justice administrative, le présent acte est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de CERGY-PONTOISE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification/publication. Un recours gracieux est également possible auprès de l'autorité signataire de l'acte. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux. L'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux.



*Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général adjoint des services,
Didier ADON*

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Didier ADON", is written over the typed name and is also covered by a large, sweeping black ink signature.